



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتارية
ب. ب. ٣٢٤٣

ORGANIZATION DE L'UNITE
AFRICAINNE
Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa .
الاديس ابابا

CONSEIL DES MINISTRES
TRENTEIEME SESSION ORDINAIRE
FEVRIER 1977

CM/848 (XXX)

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE AFRICAIN DE COORDINATION
ET D'ACTION SYNDICALES CONTRE L'APARTHEID ET LE COLONIALISME



Comité Africain de Coordination
et d'Action Syndicales contre l'Apartheid
et le Colonialisme
SECRETARIAT PERMANENT
B.P. 380 - Tél. 24185
Cable : Antiapartheid
K I N S H A S A - 1

African Committee of Trade Union
Coordination and Action against Apartheid
and Colonialism
PERMANENT SECRETARIAT
P.O.Box. 380 - Tél. 24185
Cable : Antiapartheid
K I N S H A S A - 1

Réf : 1009/SCA/77

Kinshasa, le 31 juillet 1977

A. Monsieur le Secrétaire Général
de l'Organisation de l'Unité Africaine
P.O. Box 3243

ADDIS-ABEBA (Ethiopie)

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous accorder une subvention de 220 000 dollars US (deux cent vingt mille dollars US). Cette somme nous est indispensable pour la réalisation de notre programme d'action qui n'a pas été pleinement réalisé par faute des moyens nécessaires.

En raison de l'intensité que prend la lutte de libération de l'Afrique australe, nous espérons que vous comprendrez le bien fondé de notre requête et toutes les raisons qui militent en sa faveur.

En plus de nos activités ordinaires, nous avons l'intention d'organiser des rencontres d'action groupant les responsables des syndicats d'aéroports, des ports maritimes et des télécommunications nous permettant ainsi de mettre progressivement en place un dispositif de boycott effectif du régime raciste de l'Afrique du Sud.

Par ailleurs, nous vous transmettons le rapport de la commission financière concernant l'exécution de notre budget antérieur. Nous vous transmettons également, en annexe, à titre indicatif, le calendrier de nos manifestations prévues pour l'année 1978.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre haute considération.

(signé)

GILBERT PONGAULT
SECRETARE GENERAL PERMANENT

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DU COMITE
AFRICAIN DE COORDINATION ET D'ACTION SYNDICALES CONTRE
L'APARTHEID ET LE COLONIALISME

La Commission Financière du Comité Africain de Coordination et d'Action Syndicales contre l'Apartheid et le Colonialisme composée de la République Arabe Libyenne, de la République Populaire du Congo, de la République du Sénégal et de la République du Zaïre, s'est réunie à Kinshasa, du 19 au 22 janvier 1977, conformément aux dispositions du Règlement Financier.

Etaient présents :

- Moussa Alghati, représentant de la République Arabe Libyenne,
- Mamadou Cissé, représentant de la République Populaire du Congo,
- Katalay Muleli Sangol, représentant de la République du Zaïre.

Etait absent :

- le représentant de la République du Sénégal.

Après avoir procédé à l'élection du Président de la Commission, en l'occurrence le Citoyen Katalay Muleli Sangol, la Commission a constaté que le quorum était atteint et qu'elle pouvait valablement procéder à la vérification des comptes de l'exercice 1976 et passer à l'étude du budget de l'exercice 1977.

Sur proposition du Secrétaire Général Permanent, la Commission a organisé ses travaux de la manière suivante :

1. Adoption de l'ordre du jour,
2. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente,
3. Examen des comptes 1976,
4. Etude du projet de budget,
5. Date de la prochaine réunion,
6. Divers.

Après avoir adopté les 2 premiers points de l'ordre du jour, la Commission a entendu le rapport financier présenté par le Secrétaire Général Permanent. Elle a ensuite ouvert une discussion générale sur le contenu de ce rapport et a pris acte du principe de l'austérité qui a caractérisé l'exécution du budget de l'année 1976.

Les membres de la Commission ont ensuite procédé à la vérification des livres comptables et des titres de paiement en tenant compte des pièces justificatives jointes.

Il ressort de cette minutieuse vérification que les comptes ont été tenus en application des dispositions du Règlement Financier. La Commission a donc constaté que les opérations d'ordre ont, sans exception, apparues en comptabilité. Les fiches comptables portant les recettes et les dépenses par rubriques et donnant sous chaque rubrique le solde après imputation, sont bien tenues, ainsi que le livre-journal destiné à l'enregistrement chronologique des diverses opérations financières du Comité.

Le rapport financier présenté par le Secrétaire Général Permanent est conforme aux écritures comptables présentées. L'analyse de ce rapport et des opérations comptables a donné des indications utiles sur l'évolution de la situation financière du Comité. Les 8 tableaux analytiques présentés en annexe ont confirmé ces indications sur :

- les crédits ouverts,
- les dépenses effectuées,
- les soldes disponibles,
- les prévisions de recettes,
- les recettes recouvrées.

Les soldes en banque et en caisse correspondent au tableau de balance présenté et corroborent avec les certificats de solde délivrés par la banque.

Tous ces éléments ont conduit la Commission aux constatations suivantes :

1. La situation de trésorerie, telle qu'elle ressort du rapport financier est conforme aux pièces de caisse présentées;
2. Les opérations comptables en recettes et en dépenses sont bien assorties des documents et pièces justificatives;
3. L'imputation des dépenses est conforme aux rubriques budgétaires intéressées;
4. Le solde du compte, tel qu'il est apparu dans les documents comptables, est en conformité avec le solde des relevés de comptes bancaires et de l'attestation fournie par la banque;
5. Le rapport financier présenté par le Secrétaire Général est également en conformité avec les différents documents comptables vérifiés;
6. Les directives de l'exécution du budget données par la dernière réunion de la Commission Financière ont été bien suivies.

La Commission s'est rendue compte de la difficulté qu'avait le secrétariat de tenir des comptes en raison de la fluctuation permanente du taux de change entre le zaïre et le dollar. Elle a néanmoins félicité les membres du secrétariat des efforts fournis dans ce sens en vue de maintenir l'exactitude des comptes. La Commission a recommandé au secrétariat de poursuivre cet effort.

En conséquence, elle a conclu à l'adoption du rapport financier présenté par le Secrétariat général permanent relatif à l'exercice de l'année 1976.

En ce qui concerne l'étude du nouveau budget, la Commission a constaté qu'un effort appréciable est fourni en vue de maintenir les dépenses et les recettes au niveau de l'exercice précédent malgré l'accuité de l'inflation actuelle. En effet, l'ancien budget était évalué à 220 000 dollars. Celui soumis à l'étude de la Commission est chiffré à 236 000 dollars, soit une augmentation de 7 %.

La Commission a procédé à l'étude du budget par chapitre et par article et a procédé à quelques aménagements qui ont abouti au montant total en recettes et en dépenses au chiffre de 239 450 dollars US. Le nouveau budget adopté par la Commission présente donc une augmentation de 8 % au lieu de 7 % initialement présenté par le secrétariat.

La Commission a enfin adopté les éléments d'appréciation du nouveau budget contenus dans la note explicative du budget, en tenant compte des amendements apportés par elle.

Conformément à l'article 4 du règlement financier, la Commission considère le budget présenté par le Secrétaire Général Permanent et adopté par elle, comme un budget intérimaire jusqu'à la prochaine réunion du Comité. Elle a, à cet effet, autorisé le Secrétaire Général Permanent, à entreprendre toutes les démarches en vue d'obtenir des subventions et des aides nécessaires à son financement et à son exécution. Elle a donc confirmé les directives qu'elle avait données à ce sujet à la réunion précédente.

La Commission a encore une fois ouvert un large débat sur le problème que pose le recouvrement des recettes et a promis au secrétariat son appui pour obtenir des organisations syndicales et de l'O.U.S.A., une contribution plus accrue au financement des activités du Comité.

Enfin, elle a demandé au Secrétaire Général Permanent de poursuivre son action en vue d'obtenir de l'O.U.A., des gouvernements africains et autres institutions internationales, une aide matérielle plus substantielle.

Fait à Kinshasa, le 22 janvier 1977

(signé)

Le représentant de la République
Arabe Libyenne,
MOUSSA ALGHATI

(signé)

Le représentant de la
République Populaire
du Congo,
MAMADOU CISSE

(signé)

Le représentant de la
République du Zaïre
KATALAY MULELI SANGOL

Calendrier des manifestations du Comité Africain
de Coordination et d'Action Syndicales contre
l'Apartheid et le Colonialisme prévues pour l'année 1978.

- du 20 au 26 avril 1978

Réunion annuelle du Comité à Dakar (Sénégal)

- du 25 au 30 mai 1978

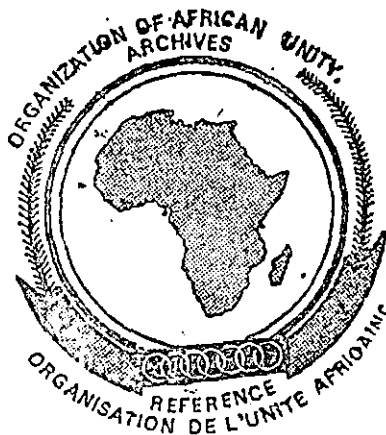
Séminaire d'action des travailleurs Africains sur l'élimination
de l'apartheid en Afrique australe à Brazzaville (R.P. du Congo)

- du 15 au 21 octobre 1978

Séminaire d'action des travailleurs africains sur l'élimination de
l'apartheid en Afrique australe à Lusaka (Zambie)

- du 20 novembre au 20 décembre 1978

Action auprès des organisations syndicales des pays industrialisés
ayant des relations avec l'Afrique du Sud.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1977-02

Demande de Subvention du Comité Africain de Coordination et d'Action Syndicales Contre l'Apartheid et le Colonialisme

Organisation de l'Unité Africaine

Organisation de l'Unité Africaine

<https://archives.au.int/handle/123456789/10027>

Downloaded from African Union Common Repository